

## REMBOURSEMENT DU TSSDI

Groupe Fnac annonce avoir procédé au remboursement des titres super-subordonnés à durée indéterminée (« TSSDI ») émis au profit de Kering le 19 juin 2013.

Ce remboursement est intervenu en date du 30 décembre 2015.

Le montant payé à Kering s'est élevé à 67,9 millions d'euros sur la base d'un montant nominal de 60 millions d'euros et d'un coupon capitalisé de 5% par an, conformément aux termes du contrat de souscription initial signé le 24 avril 2013 et amendé en date du 30 décembre 2015.

Ce remboursement atteste du renforcement du profil financier du Groupe depuis l'introduction en Bourse, consécutif au succès de la mise en place du plan de transformation Fnac 2015.

**CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES :**

Nadine Coulm – 01.55.21.18.63 – [nadine.coulm@fnac.com](mailto:nadine.coulm@fnac.com)